

**CONCOURS
EXTERNES
DE CONSERVATEUR
DU PATRIMOINE**

**Prépa
Talents**

**favoriser
la diversité
des recrutements
dans la fonction publique**

L'Institut national du patrimoine

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture. Il compte parmi ses principales missions le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris.

Chaque année, l'Institut national du patrimoine sélectionne entre 30 et 40 élèves conservateurs.

Les concours de recrutement des conservateurs du patrimoine sont organisés pour les différentes spécialités : Archives, Archéologie, Monuments historiques et Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les lauréats des concours, élèves conservateurs de l'État, de la Ville de Paris et territoriaux, suivent une formation initiale d'application de 18 mois qui fait alterner des enseignements, des séminaires et des stages, en France et à l'étranger.

La classe Prépa Talents

Afin de répondre à la volonté gouvernementale d'une plus grande diversité dans le recrutement de postes de responsabilité de la fonction publique, l'Institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'École du Louvre, l'École nationale des chartes et la Fondation Culture & Diversité et avec le soutien du ministère de la transformation et de la fonction publiques, une classe Prépa Talents (CPT) aux concours externes de conservateur du patrimoine. Ce dispositif relève des labels Diversité et Egalité obtenus par l'Institut national du patrimoine pour les années 2022 à 2026.

La classe Prépa Talents est réservée aux étudiants et demandeurs d'emploi sélectionnés sur critères académiques et sociaux.

Elle a pour objet d'aider les candidats à préparer les épreuves écrites et orales des concours externes de conservateur du patrimoine en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence de tuteurs. Elle peut accueillir un effectif de 15 élèves maximum, toutes spécialités confondues.

Les partenaires de la classe Prépa Talents

L'École du Louvre est un établissement d'enseignement supérieur qui dispense des cours d'archéologie, d'épigraphie, d'histoire de l'art, d'histoire des civilisations et de muséologie. Elle propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine.

L'École nationale des chartes est une grande école qui offre une formation universitaire aux sciences auxiliaires de l'histoire allant des humanités classiques aux nouvelles technologies. Elle participe à la formation professionnelle des conservateurs responsables du patrimoine. L'École nationale des chartes est membre de l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres) et du Campus Condorcet.

La Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac créée par Marc Ladreit de Lacharrière, a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture des jeunes issus de milieux modestes. Depuis son lancement en 2006, elle conçoit et mène directement sur le terrain avec ses partenaires culturels, éducatifs et sociaux des programmes pérennes. Plus de 56 000 jeunes ont d'ores et déjà bénéficié de ses actions.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique, rattachée au ministère de la transformation et de la fonction publiques depuis 2020, conduit la politique des ressources humaines de la fonction publique. Elle assure principalement les missions de direction des ressources humaines de l'État et d'animation du dialogue social entre les trois fonctions publiques.

L'accès à la classe Prépa Talents

Conditions préalables d'accès

La classe Prépa Talents est accessible, sans condition d'âge, aux étudiants et demandeurs d'emploi :

- titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent (ou étant inscrits dans une formation de ce type en 2023-2024) ;
- de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ;
- disposant de ressources ne dépassant pas le plafond annuel fixé par le ministère de l'Enseignement supérieur pour l'attribution d'une bourse Crous à l'échelon zéro, soit 35086 € pour la rentrée 2024.

Critères de sélection

La sélection des candidats admis à la classe Prépa Talents est effectuée selon les critères suivants :

- motivation pour la classe Prépa Talents, les concours et le métier de conservateur du patrimoine ;
- mérite académique apprécié au regard des conditions familiales, sociales et matérielles. La commission sera particulièrement attentive aux candidats ayant pu bénéficier de bourses de l'enseignement supérieur et dont le plafond de ressources (revenu brut global) ne dépasse pas 35 086 €, ainsi qu'aux candidats provenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou des zones de revitalisation rurales (ZRR).

Modalités de sélection

La commission de sélection est présidée par le directeur de l'Institut national du patrimoine ou son représentant et associe l'adjointe à la directrice des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine chargée de questions d'égalité des chances, la directrice de la classe préparatoire aux concours de conservateur de l'École du Louvre, un professeur de l'École nationale des chartes ainsi que la déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité ou son représentant.

La sélection s'organise en trois étapes :

- la commission procède en premier lieu à l'examen des dossiers de candidature ;
- les candidats présélectionnés sont conviés à un entretien d'admission ;
- la commission publie, à l'issue de ces entretiens, la liste des admis en classe Prépa Talents.

Calendrier de sélection

Téléchargement* et dépôt des dossiers de candidature : **du 26 février au 22 avril 2024.**

Examens des dossiers : **mai 2024**
Entretiens de sélection : **juin 2024**

La liste des admis sera publiée fin juin. Les candidats retenus suivront les enseignements communs de la classe Prépa Talents dès le **26 août 2024.**

*téléchargement des dossiers sur www.inp.fr

Le contenu de la classe Prépa Talents

Enseignements communs à tous les élèves de la CPT

L'Institut national du patrimoine propose un tronc commun, toutes options confondues, entre le 26 août 2024 et fin septembre 2025. Celui-ci prend la forme de cours de mise à niveau, d'enseignements méthodologiques de soutien à la pratique de l'écrit et de l'oral, de cours de langues, de présentations des métiers du patrimoine, d'épreuves de concours blanc écrites et orales, de stages courts d'immersion dans les services patrimoniaux, de visites de sites et d'institutions patrimoniales. Un tutorat personnalisé accompagne le déroulement de la formation.

Outre trois semaines de séminaire intensif se déroulant en dehors des périodes d'enseignements spécifiques, la durée hebdomadaire des enseignements communs est de 7 heures environ hors tutorat individuel.

La formation se déroule, pour cette partie, dans les locaux de l'Institut national du patrimoine ou dans des institutions patrimoniales extérieures.

Enseignements spécifiques aux élèves des spécialités Archéologie, Monuments historiques et Inventaire et Musées

L'École du Louvre propose annuellement une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine.

Les candidats en Archéologie, en Monuments historiques/Inventaire, Musées et Patrimoine Scientifique Technique et Naturel de la classe Prépa Talents de l'Inp ont accès à l'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce programme qui comporte des cours d'histoire, d'histoire de l'art, d'enseignements sur les métiers du patrimoine, de langues étrangères et des séances d'entraînement aux épreuves du concours sous forme de dissertations et de commentaires d'œuvres ainsi que des séances de corrigés correspondant à ces devoirs. A l'endroit des admissibles au concours sont également organisés des entraînements aux épreuves orales.

La durée hebdomadaire d'enseignement, de septembre à juillet, est de 25 heures environ. Ces cours se déroulent à l'École du Louvre en parfaite coïncidence avec la promotion sélectionnée.

Enseignements spécifiques aux élèves de la spécialité Archives

L'École nationale des chartes propose annuellement aux élèves inscrits dans son cursus préparant au diplôme d'archiviste paléographe et aux étudiants inscrits dans son Master Technologies numériques appliquées à l'histoire, divers enseignements susceptibles d'être utiles pour préparer les épreuves du concours de conservateur du patrimoine en spécialité Archives. Ces cours sont répartis au travers de l'ensemble de la scolarité.

Ils comprennent des cours de sciences auxiliaires de l'histoire dont les contenus sont adaptés aux concours ; des cours de latin de divers niveaux ; des cours de langues vivantes et des entraînements écrits et oraux au concours.

Les élèves de la classe Prépa Talents de l'Inp, spécialité Archives, ont accès, selon leurs besoins individuels et en accord avec la direction des études de l'École nationale des chartes, à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du diplôme d'archiviste paléographe et de la première année du Master Technologies numériques appliquées à l'histoire.

La durée hebdomadaire d'enseignement, de septembre à juillet, est de 20 heures environ. Ces cours se déroulent à l'École nationale des chartes.

Plus d'information : <https://www.inp.fr/formation-initiale/se-preparer-aux-concours/prepa-talents>

L'aide matérielle de la classe Prépa Talents

L'admission en classe Prépa Talents permet d'obtenir, selon les cas, diverses aides matérielles :

1) La Bourse Talents (anciennement allocation pour la diversité dans la fonction publique)

L'ensemble des élèves bénéficie de cette bourse d'un montant annuel de 4 000 euros (versement en deux fois).

2) La bourse universitaire sur critères sociaux (CROUS) ou l'allocation de retour à l'emploi

pour tous les élèves éligibles individuellement à ce dispositif.

3) La bourse d'études de la Fondation Culture & Diversité

Le montant annuel de cette bourse est de 2000 ou de 4000 euros, modulée sur critères sociaux. Le versement de cette bourse est conditionné par la signature d'une convention entre chaque élève et la Fondation Culture & Diversité.

4) D'autres aides

- Une participation financière de l'Inp aux frais de restauration (pour les déjeuners au restaurant interadministratif de la galerie Colbert) *pour l'ensemble des élèves*
- Une aide éventuelle de la Fondation Culture & Diversité ou de l'Inp pour l'obtention de logements universitaires *pour l'ensemble des élèves*
- Un remboursement de l'Inp pour les déplacements si les stages ont lieu hors région parisienne *pour l'ensemble des élèves*
- Un accès à une offre culturelle riche et variée, grâce à la Fondation Culture & Diversité et au ministère de la Culture *pour l'ensemble des élèves*
- Une bourse d'admissibilité de la Fondation Culture & Diversité à hauteur de 1 000 € *pour les élèves admissibles au concours de conservateur du patrimoine*
- L'inscription aux divers volets de la classe Prépa Talents (Institut national du patrimoine, École du Louvre et École nationale des chartes) est sans frais pour les élèves.

5) Des actions pour favoriser l'insertion professionnelle, qui s'articulent autour de trois piliers :

- Offres d'emploi et de stage ;
- Ateliers ;
- Réseau professionnel.

Les bénéficiaires de la classe Prépa Talents s'engagent à :

- Se conformer aux règlements intérieurs de l'Institut national du patrimoine, de l'École du Louvre et de l'École nationale des chartes ;
- Suivre tous les cours et participer à toutes les activités proposées dans le cadre de la formation, y compris celles offertes par les tuteurs ;
- Se présenter aux épreuves d'admissibilité dans les deux fonctions publiques et, le cas échéant, d'admission aux concours externes des conservateurs du patrimoine 2025.

Contacts

Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 03
cpt@inp.fr

<https://www.inp.fr/formation-initiale/se-preparer-aux-concours/prepa-talents>

Les partenaires de l'Inp

École du Louvre

Palais du Louvre
Porte Jaujard
Place du Carrousel
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00

www.ecoledulouvre.fr

École nationale des chartes

65, rue de Richelieu
75002 Paris
Tél. : 01 55 42 75 00

<http://www.chartes.psl.eu/fr>

Fondation Culture & Diversité

97, rue de Lille
75007 Paris
www.fondationcultureetdiversite.org

Lucie Argentier
Responsable des programmes *Egalité des chances* à l'Institut national du patrimoine
Tél. : 01 47 53 61 50
largentier@fmicd.org

Ministère de la transformation et de la fonction publiques

Hôtel de Rothelin - Charolais
101 rue de Grenelle
75007 Paris
Tel : 01 40 04 04 04

<https://www.transformation.gouv.fr/>